

# Réponses du Front de Gauche au questionnaire de l'AMF

## 1. Organisation institutionnelle de la France

**30 ans après les lois de décentralisation, estimez-vous que l'Etat en a tiré toutes les conséquences?**

Depuis 10 ans les gouvernements de droite ont fait régresser la décentralisation. Les libéraux l'ont détournée pour couper à la hache dans les dépenses, les services et les personnels de l'Etat, en transférant de manière désordonnée toute une série de compétences aux collectivités locales. Désormais, sous l'impulsion de Nicolas Sarkozy, cette stratégie libérale conduit à l'asphyxie financière des collectivités. La dernière loi de réforme des collectivités locales a resserré l'étau autour des élus locaux, afin de les contraindre à réduire eux aussi leurs dépenses, au détriment des services publics locaux. Cette réforme jette les bases d'un détricotage de l'organisation territoriale de notre République. A terme nos communes et nos départements sont menacés de disparition par évaporation. C'est tout le sens de l'intercommunalité contrainte, de la métropolisation et de la mise en place du conseiller territorial.

Face à un tel détournement libéral de ses finalités, la décentralisation doit être refondée dans le cadre d'une 6ème République. Pour être remise au service de l'égalité des citoyens devant le service public.

**Quelle est votre vision de notre organisation territoriale et souhaitez-vous la faire évoluer ?**

Nous proposons au peuple lui-même de se saisir aussi de la question de l'organisation territoriale du pays dans le cadre de l'Assemblée constituante qui posera les bases d'une 6ème République. Nous y défendrons des principes clairs. Nous sommes favorables au maintien des communes, des départements et des régions comme autant de collectivités territoriales de plein exercice. Chaque niveau de collectivité doit pouvoir disposer des moyens juridiques et financiers lui permettant d'agir efficacement et lisiblement au service de la population de son territoire. La répartition des compétences devra être remise à plat, dans le cadre d'une vaste consultation des élus locaux et des citoyens eux-mêmes. Une réelle autonomie financière garantie sera la condition d'un exercice efficace des compétences. Sans oublier l'effort considérable de redistribution à opérer, non pas pour répartir la pénurie mais pour faire jouer massivement la solidarité nationale en faveur des collectivités les plus pauvres. La démocratie suppose aussi que le lien ne soit pas rompu entre le vote pour désigner des élus locaux et le pouvoir de ces élus de déterminer le taux ou l'assiette des impôts.

Dans les relations entre l'Etat et les collectivités, comme entre les collectivités elles-mêmes, il faut passer de la logique actuelle de concurrence et d'irresponsabilité à des relations de coopération au service de l'intérêt général. Enfin, pour favoriser le plein exercice des compétences de chacune, à l'inverse de la tendance actuelle à une intégration purement comptable, il faut renforcer les coopérations intercommunales et inter-collectivités. Afin de porter des politiques publiques fondées sur des volontés

partagées, à partir de besoins identifiés. Cela doit être rendu possible par la mise en commun, toujours entre partenaires égaux, sans installer de nouvelles tutelles.

## **2. Répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités**

*L'AMF souhaite que l'Etat assume pleinement ses responsabilités régaliennes sans faire appel au local.*

*Elle estime également nécessaire de clarifier les compétences entre l'Etat et les collectivités locales. Cette clarification nous paraît aujourd'hui indispensable dans un certain nombre de domaines (logement, université-recherche, transport...).*

### **Quelle est votre position et que proposez-vous, le cas échéant ?**

Répondre à cette question suppose de définir d'abord les responsabilités régaliennes de l'Etat. Ainsi en matière de sécurité, d'éducation, ou d'aménagement du territoire, l'Etat n'assume plus totalement ses missions. Il faudrait en effet qu'il y retrouve une place plus importante, pour assurer l'égalité des citoyens et un développement équilibré du territoire. Sinon c'est la concurrence entre les territoires qui s'installe, en prélude à la mise en concurrence des habitants eux-mêmes.

Mais nous ne voulons pas d'un Etat rabougri sur ses seules missions régaliennes comme l'organise les libéraux. D'autant qu'il a tendance, actuellement, à en céder une partie à la sphère de l'économie privée, tout particulièrement dans le domaine de la sécurité. Il doit à notre sens conserver son rôle d'Etat protecteur, stratège et interventionniste garant de l'égalité de tous sur l'ensemble du territoire.

## **3. Relations entre les divers niveaux de collectivités**

*Pour l'AMF, lorsque l'exercice d'une compétence nécessite le concours de plusieurs collectivités, il serait nécessaire, pour assurer une cohérence globale des politiques, de renforcer le principe du chef de file, tout en associant les collectivités concernées à la gouvernance du dispositif.*

### **Etes-vous favorable à ce que les collectivités de chaque région décident de leur organisation (répartition des compétences, coordination des actions et gestion des crédits correspondants) ?**

Si la répartition des compétences doit être, à notre sens, du domaine de la loi et donc la même sur tout le territoire, autant la coordination éventuelle des actions publiques qui en découlent doit être du domaine de la libre administration des collectivités territoriales qui y concourent.

Aussi, à ce refus de la tutelle de l'Etat, dans ce domaine, ne doit pas se substituer l'acceptation, plus ou moins forcée, d'une autre tutelle venant cette fois d'une collectivité territoriale.

La coopération volontaire doit être la règle. Une coopération où chacun compte pour un. Dans ce cadre, si un chef de file, coordinateur de politiques publiques partagées, est une option que nous soutenons, sa mise en place doit relever, à notre avis de l'accord entre les parties.

#### **4. Intercommunalité**

*Les communes doivent continuer à détenir une clause de compétence générale. En effet, dans un monde qui se caractérise par sa complexité, son éclatement, et où il est de plus en plus difficile de saisir les questions dans leur globalité, la commune reste le seul lieu de "synthèse" et de proximité.*

*L'AMF est favorable au renforcement de l'intercommunalité, mais les structures intercommunales, qui assurent le développement économique, l'aménagement et les grands services d'un territoire, doivent conserver leur statut d'établissement public soumis au principe de spécialité et ne pas devenir des collectivités locales supplémentaires. Elles doivent tenir leurs périmètres et compétences de la libre volonté des communes et leurs instances doivent être désignées dans le cadre municipal.*

#### **Comment concevez-vous les relations entre les communes et l'intercommunalité ?**

L'intercommunalité doit, pour nous, demeurer un outil de coopération, entre les mains des communes, pour mettre en œuvre volontairement des politiques publiques mutualisées sur un même territoire. Elle doit permettre de réaliser des projets construits à partir d'une vision partagée et pour satisfaire les besoins et les attentes de la population.

De ce fait les intercommunalités ne peuvent se substituer aux communes en quelques domaines que se soit, sauf pour les compétences volontairement déléguées.

Elles doivent aussi devenir des boîtes à outils, à la disposition des communes qui en sont membres.

La refondation d'une intercommunalité de projet doit trouver sa source dans le volontariat, la libre association des communes entre elles, l'intervention citoyenne et la recherche du consensus dans ses modes de gestion.

#### **La loi doit-elle, selon vous, renforcer les compétences obligatoires des communautés ?**

Certainement pas. Ce serait la mort annoncée de nos communes. Ce serait un acte politique destructeur, mettant à mal la base essentiel de notre organisation territoriale. Nous sommes pour le volontariat et l'accord préalable avant tout transfert de compétence. Et les compétences déjà attribuées doivent déjà être bien exercées.

#### **Quel mode de désignation prônez-vous pour les délégués communautaires ?**

Dans le cadre actuel des intercommunalités, nous sommes pour un système de fléchage, à l'occasion des élections municipales, dans les communes de plus de 500 habitants. Cela tient au fait que les délégués communautaires lèvent aujourd'hui l'impôt. Il faut donc retisser le lien entre autonomie fiscale et représentation populaire.

#### **Estimez-vous qu'un régime juridique particulier doit renforcer les grandes métropoles ? Si oui, lequel et à partir de quelle population ?**

Non. Le droit commun doit s'appliquer à tous les territoires. La commune et ses pouvoirs, le département et ses pouvoirs, la région et ses pouvoirs doivent être les mêmes partout. La coopération doit aussi être partout fondée sur le volontariat.

## **5. Système financier et fiscal**

*Le système financier des collectivités locales est aujourd'hui à bout de souffle et mélange reliquat d'autonomie fiscale sur des bases obsolètes et empilement de dotations. Il faut choisir un système clair. L'AMF rappelle son attachement à l'autonomie fiscale, qui va de pair avec la pleine responsabilité des collectivités locales.*

**Dans ce contexte, voulez-vous aller vers une réelle autonomie fiscale des collectivités, permettant aux territoires de fixer l'assiette et/ou le taux des impositions ?**

Nous sommes pour une réelle autonomie fiscale des collectivités territoriales. Dans les conditions prévues par la loi, cette autonomie doit comporter une capacité d'action sur les assiettes et de modulation sur les taux. Cette fiscalité locale doit pouvoir s'exercer à partir d'impôts directs sur les ménages et sur les entreprises et d'impôts indirects dont elles pourraient arrêter les taux. Dans ce cadre il faudrait que chaque collectivité dispose d'un panier fiscal (plusieurs impôts directs et indirects) lui assurant des recettes dynamiques.

Notre revendication d'une réelle autonomie fiscale ne signifie pas qu'elle devrait suffire à assurer l'autonomie financière des collectivités locales. Celles-ci doivent aussi disposer de recettes de dotations et de péréquation découlant des compétences déléguées qu'elles assument et dont l'évolution doit suivre le rythme de progression des coûts.

## **6. Maîtrise de la dépense publique**

*Les communes et les communautés assurent les services publics de proximité aux habitants, dans le respect de leur obligation d'équilibre budgétaire. Elles sont tout à fait conscientes de la gravité de la situation financière de notre pays et prêtes à apporter leur contribution à la maîtrise de la dépense publique, mais dans le cadre d'un véritable pacte de confiance avec l'Etat.*

*Elles dénoncent :*

- *les politiques nationales décidées de manière unilatérale par l'Etat et qui ont des conséquences sur leurs moyens et leurs effectifs ;*
- *l'inflation des normes législatives et réglementaires, génératrices de surcoûts budgétaires.*

**Etes-vous favorable à ce que chaque projet ou proposition de loi fasse l'objet d'une étude d'impact pour en évaluer le coût et ses conséquences sur les collectivités locales ?**

Nous ne partageons pas votre analyse introductive. Nous savons que les élus locaux sont attentifs à ne pas trop dépenser. Là n'est donc pas la question, ni l'enjeu. En effet, nous ne pensons pas que la situation du pays nécessite de leur part une maîtrise renforcée, c'est-à-dire une diminution, de la dépense publique dont ils ont la charge. Ce serait même contre productif.

Mais nous sommes favorables à ce que l'impact sur les collectivités locales, de tout texte législatif, soit obligatoirement étudié. Tout projet concernant les collectivités territoriales devrait aussi faire l'objet d'une concertation préalable avec les

associations d'élus et pourquoi pas avec une nouvelle instance nationale de concertation permanente. Et tout texte concernant les personnels de ces mêmes collectivités devrait être soumis aux organismes paritaires. Pour y parvenir il vaut mieux inscrire ces obligations dans la loi, car les pactes de confiance sont comme les engagements qui ne valent que pour ceux qui y croient.

### **Souhaitez-vous renforcer le champ d'intervention et les pouvoirs de la Commission consultative d'évaluation des normes ?**

Pourquoi pas, cela fait partie des organismes qui devraient être associés avant tout nouveau texte et avant la sortie de leurs décrets d'application. Cela dit une telle commission ne peut avoir le pouvoir de changer la loi, qui doit rester de la responsabilité du Parlement. A ce propos nous mettons en garde contre une tendance actuelle qui propose que suivant la richesse d'une collectivité, elle soit plus ou moins tenue d'appliquer certaines normes. Il s'agit pour nous d'une dérive que l'on ne peut accepter.

### **7. Maintien de la capacité d'investissement des collectivités**

*Les collectivités locales financent plus de 70 % de l'investissement public. A travers leurs dépenses d'investissement, qui s'élèvent à 52 milliards d'euros en 2011, dont 32 milliards pour le seul bloc communal, elles jouent un rôle essentiel de soutien à l'économie locale et nationale. Pour pouvoir financer ces investissements, les collectivités locales doivent pouvoir recourir à l'emprunt, complément indispensable de l'autofinancement et aux recettes d'investissement. Or le système bancaire n'est plus en capacité de financer les collectivités et c'est un véritable changement de paradigme qui se profile. Il doit, selon l'AMF, aboutir au développement de nouveaux outils de financement.*

### **Comment envisagez-vous de permettre aux collectivités de continuer à pouvoir recourir à l'emprunt ?**

Permettre aux collectivités d'emprunter, ne veut pas dire les obliger à la faire sur les marchés financiers. On en a vu les conséquences en laissant faire n'importe quoi aux banques.

La création d'un pôle public financier s'avère donc absolument nécessaire pour permettre notamment aux collectivités locales de poursuivre leurs investissements. Dans le même temps chacun comprendra qu'il faut aussi que ce pôle public soit libéré de la pression des marchés grâce au contrôle des mouvements de capitaux. Un programme qui nécessite une volonté politique forte.

### **Etes-vous favorable à la création d'une Agence de financement des investissements locaux basée sur la mutualisation des besoins des collectivités et sur leur solidité financière ?**

Pourquoi pas, si celle-ci a la possibilité de rechercher des ressources ailleurs que sur les marchés financiers. Sinon cela ne règlera pas les problèmes que nous rencontrons aujourd'hui.

La mutualisation donnera sans doute plus de force et une plus grande expertise. Cela dit la finance est aujourd'hui très puissante. Si rien n'est fait au niveau national, européen et même mondial, pour enrayer sa puissance en bloquant ses activités spéculatives, pensez-vous que nos collectivités rassemblées seront plus fortes que les Etats...

## **8. Aménagement du territoire**

*L'AMF estime que le maintien et le développement de services publics de qualité et de proximité sont essentiels pour la vie de nos concitoyens. Une véritable concertation avec l'Education nationale sur la carte scolaire et l'organisation de l'école, le déploiement du très haut débit pour tous et la couverture des besoins médicaux sur la totalité des territoires font partie des priorités.*

### **Quelles seront vos politiques dans chacun de ces domaines ?**

Comme vous nous considérons qu'il est essentiel d'assurer la sauvegarde et le développement des grands services publics nationaux. A ceux que vous citez, d'autres pourraient être ajoutés tels que la protection sociale, l'eau, l'énergie, les réseaux de transports, l'enseignement supérieur et la recherche, la justice, la sécurité civile, la police, la poste, le crédit, le logement. Nous proposons que d'autres voient le jour, en particulier dans le domaine de la petite enfance. Cela relève à notre sens des prérogatives d'Etat qui doit en être le garant et au moins le principal financeur. Malheureusement ce n'est pas ce qui s'est passé dans la dernière période. En ouvrant de nombreux secteurs à la concurrence, l'Union européenne a fragilisé de nombreux services publics à commencer par les transports et l'énergie. Pour sortir de cette spirale, le Front de Gauche défend un moratoire sur toutes les libéralisations. Le gouvernement n'a eu aussi de cesse depuis 5 ans de réduire l'implantation des services publics, prenant le risque d'accroître les déséquilibres et les inégalités et d'en transférer les charges sur les collectivités territoriales. Le Front de Gauche s'oppose à toute fermeture de services publics sur le territoire. Le déploiement local des services publics nationaux fait partie de la concertation institutionnelle qui doit se mettre en place entre l'Etat et les collectivités locales.

### **Plus généralement, quelle est votre vision en matière d'aménagement du territoire ?**

Le Front de Gauche défend la mise en œuvre d'une planification écologique pour réorienter le développement de notre pays. Dans ce cadre nous réaffirmons l'objectif majeur, à nos yeux, d'assurer un aménagement équilibré et harmonieux du territoire, de tous les territoires. Qu'ils soient métropolitains, urbains, périurbains ou ruraux l'ensemble de nos territoires doit permettre aux populations de vivre dans des conditions dignes et en réduisant l'empreinte écologique. Le développement de pôles publics forts en matière de transport et d'énergie est pour nous une condition indispensable d'un aménagement juste du territoire. Aucune mise à l'écart ne doit être acceptée, aucune mise en concurrence non plus.

## **9. Relations entre les collectivités locales et l'Etat**

*Pour l'AMF, il est impératif que s'instaure enfin entre l'Etat et les collectivités un véritable « pacte de confiance » au sein duquel seraient définies conjointement les mesures à prendre dans l'intérêt général de nos concitoyens et les moyens à y consacrer.*

**Comment envisagez-vous d'associer les élus locaux à l'élaboration et au suivi des politiques nationales et européennes ayant un impact sur les collectivités locales, notamment en matière financière ?**

Une concertation institutionnalisée devrait se mettre en place, à tous les niveaux de la Nation, au département, en passant par la région, pour favoriser les échanges permanents entre l'Etat et les collectivités locales, sur l'ensemble des politiques nationales, et européennes. Par ailleurs, aucune charge supplémentaire ne devrait pouvoir leur être imposé sans leur accord. Il suffirait d'appliquer ... la Constitution qui d'ores et déjà l'interdit.

Une concertation régulière devrait aussi permettre d'évaluer l'exercice des compétences transférées au service d'une meilleure réponse aux besoins des populations.

**10. Démocratie locale :**

**Envisagez-vous de modifier le mode de scrutin des élections municipales ? Si oui, selon quelles modalités et à partir de quel seuil de population ?**

Cela relève de la prérogative du peuple souverain, à qui nous souhaitons donner la parole pour élaborer une nouvelle constitution. Nous proposons d'abaisser le seuil des scrutins de liste obligatoire. Le plus bas possible, au moins à partir de 500 habitants. Cela renforcera la parité, à laquelle nous sommes très attachés.

Est-il enfin nécessaire de donner une prime si forte à la liste arrivée en tête ? Une majoration légèrement plus faible donnerait une plus grande place à l'opposition, sans remettre en cause la majorité. Ce pourrait-être une bonne chose pour la démocratie locale.

**Estimez-vous que le nombre de conseillers municipaux doit être modifié ? Si oui, pour quelle taille de commune ?**

Non, un bon équilibre a été trouvé. Ceux qui disent qu'il y a trop d'élus en France oublient bien souvent que l'immense majorité est bénévole et que s'ils n'étaient plus là, il faudrait les remplacer, par des salariés, pour faire ce qu'ils font, dans la proximité et bien souvent au quotidien, surtout dans les petites communes. Par contre il est devenu urgent de mettre en place un véritable statut de l'élu qui leur donne les moyens d'exercer pleinement leur mandat.

**Pensez-vous que le droit de vote aux élections municipales puisse être étendu aux citoyens non communautaires et, si oui, à quelles conditions ?**

Les différentes composantes du Front de gauche ont toujours été favorables au droit de vote local des étrangers non-communautaires. Ils ne pourraient exercer les fonctions de maire ou d'adjoint, ni participer à la désignation des électeurs sénatoriaux et à l'élection des sénateurs. A l'occasion de multiples propositions et projets de lois, nos parlementaires ont porté amendement pour inscrire ce droit dans

la loi. Dernièrement il y a eu un vote majoritaire au sénat sur une proposition de loi allant dans ce sens. Il faudrait qu'elle puisse s'appliquer dès 2014.